



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 12

Date de la convocation

13/12/2023

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Morgan RAIFFE

Était absente/excusee :

Séverine ESNAULT, Romain NUEIL

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. Eglise Notre Dame, intervention de l'architecte M. JOUBERT
2. SYAGC
 - Autorisation de travaux sur le plan d'eau de M. PRENANT avec la digue communale mitoyenne
3. La mini-crèche
 - Attribution des lots aux entreprises
4. Personnel
5. Points divers

Début de séance à 20h

Point 1 : Intervention de l'architecte de M. JOUBERT

M. JOUBERT, architecte présente le diagnostic église Notre-Dame.

Après l'intervention, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 21/11/2023 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 2 : SYAGC

Autorisation de travaux sur le plan d'eau de M. PRENANT avec la digue communale mitoyenne

M. Pascal DECHARTRE informe que suite à la réunion du 06/12/2023 avec M. PRENANT, propriétaire de l'étang 3899, le Maire de Leigné les Bois, le service de Police de l'Eau et le SYAGC. Il a été convenu que les travaux vont être réalisés par M. PRENANT avec l'aide du SYAGC et seront pris en charge financièrement à 100% par l'Agence de l'Eau.

Il est demandé que les deux communes délibèrent pour autoriser les travaux sur les propriétés communales et pour justifier la mise en place du pont cadre au droit du chemin communal et le tonnage à mettre en œuvre.

Après un tour de table, le Conseil municipal valide l'autorisation des travaux sur le plan d'eau de M. PRENANT.

Point 3 : Transformation de la MAM en mini-crèche

Attribution des lots pour la transformation de la MAM en crèche

M. Gilles SAUVION informe de la réception des offres pour les travaux transformation de la MAM en crèche. Il manque encore le lot 4 « plâtrerie-cloisons sèches-menuiseries intérieures » où aucune proposition n'a été faite. Une relance a été effectuée auprès de plusieurs entrepreneurs.

Pour les autres lots il convient de retenir :

N ° LOT	NOM DU CANDIDAT	OFFRE HT	OFFRE TTC	OPTIONS	OFFRE HT	OFFRE TTC
---------	-----------------	----------	-----------	---------	----------	-----------

LOT 1 terrasst - gros œuvres

SJS TP -CHATELLERAULT	48 679,34	58 415,21	bordures chemin	4 368,00	5 241,60
-----------------------	-----------	-----------	--------------------	----------	----------

LOT 2 ossatures bois et bardage bois

SARL ABAUX - la TRIMOUILLE	17 651,68	21 182,02			
----------------------------	-----------	-----------	--	--	--

LOT 3 Menuiseries extérieures

Miroiterie Mélusine -LIGUGE	5 800,00	6 960,00			
-----------------------------	----------	----------	--	--	--

**LOT 4 plâtrerie-cloisons sèches-
menuiseries intérieures**

--	--	--	--	--	--

LOT 5 carrelage-faïence

sarl BOUCHET FRERES -BIARD	4 470,60	5 364,72			
----------------------------	----------	----------	--	--	--

LOT 6 peinture-nettoyage

sarl BOUCHET FRERES -BIARD	6 813,17	8 175,80			
----------------------------	----------	----------	--	--	--

LOT 7 électricité-ventilation

SAJELEC -LAVOUX	5 858,93	7 030,72			
-----------------	----------	----------	--	--	--

LOT 8 plomberie-sanitaires

BERTUCELLI -PREUILLY S/CLAISE	10 458,00	11 870,60	VMC	1 087,00	1 304,40
-------------------------------	-----------	-----------	-----	----------	----------

Après discussion, le Conseil Municipal valide les lots ci-dessus et donne l'autorisation à Madame le Maire à signer toutes pièces à ce dossier.

Point 4 : Personnel

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale
Madame le Maire informe de la possibilité d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux. Le montant de la prime varie en fonction de la rémunération brute perçues entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023 et un plafond maximum. Madame le Maire en donne lecture.

Après un tour de table, le conseil Municipal propose le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€

Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150€

Les montants retenus varieront en fonction de la quotité de travail et la durée d'emploi sur la période courant du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Sachant que cette proposition va être soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Vienne pour avis.

Mise en place des LDG Lignes Directrices de Gestion

Mme Anny LAUZIER informe être allée le 7 décembre dernier avec Mme Valérie BEAUFILS à la réunion d'information sur la mise en place des LDG.

Ces LDG doivent permettre à la collectivité de définir des orientations générales en matière de promotion (avancement de grade, promotion interne) et de valorisation des parcours des agents.

Il va être nécessaire d'appréhender cette thématique rapidement et de la faire valider par le Centre de Gestion.

Point 5 : Points divers

- ***Location de la salle à l'agence postale***

M. Gilles SAUVION informe qu'il a rencontré Mme Mélanie CHARRIER et lui a proposé le tarif de 10€ par jour de prise de la salle de l'agence postale, elle est en est d'accord, et informe qu'elle prendra cette salle tous les mardis et jeudis chaque semaine.

A l'unanimité, le conseil Municipal valide cette location.

- ***Location de la salle polyvalente à un privé à but lucratif***

Madame le Maire informe qu'une demande d'un privé au statut d'auto-entrepreneur a été faite pour louer la salle polyvalente afin d'organiser une soirée à but lucratif.

Actuellement la tarification de la location de la salle polyvalente n'a pas de tarif à cette demande.

Madame le Maire propose une réunion le 09/01/2024 afin de revoir la tarification de la location de la salle polyvalente.

- ***Choix de l'application mobile***

Madame Isabelle AUZANNEAU donne la synthèse des 3 prestataires d'application mobile.

Après un tour de table, le Conseil municipal décide de retenir l'application ILLIWAP pour une durée d'un an au coût annuel de 245€ HT.

- ***Colis de Noël des plus de 70 ans***

Madame le Maire informe que les colis de Noël des plus de 70 ans ont été distribués la semaine dernière, soit 148 colis et 9 colis pour les personnes en maison de retraite.

Suite à la commission des fêtes, il a été proposé pour 2024 le choix d'un colis ou d'un repas festif.

Le Conseil Municipal valide cette proposition pour 2024.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h30

Fait à Coussay les Bois,
Madame le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFE